

### **Conditions de garantie, catégorie 4**

A.O. Smith accorde une garantie de 10 ans sur les capteurs solaires, à compter de la date d'installation, sous réserve que l'unité a été traitée conformément aux conditions générales de garantie, comme stipulé dans les manuels d'instructions et/ou dans les conditions générales de garantie disponibles auprès du siège social européen.

Pour plus d'informations, veuillez contacter votre distributeur. La plaque signalétique et les documents d'installation d'origine doivent être fournis pour toutes les opérations. A.O. Smith se réserve le droit d'inspecter les pièces et/ou chauffe-eau défectueux sur site, dans l'entrepôt du distributeur ou dans l'usine de Veldhoven pour effectuer des recherches approfondies et des améliorations sur le produit.